



Assemblée Générale

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original: anglais

Soixante-douzième session

Point 29 a) de l'ordre du jour provisoire**

Promotion de la femme

Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution [70/132](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport passe en revue les activités menées par les États Membres et les entités des Nations Unies pour promouvoir le bien-être des femmes et des filles vivant en milieu rural, en particulier les plus démunies et les plus marginalisées. Des progrès sont essentiels dans ce domaine pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour s'assurer qu'aucune femme ou fille vivant en milieu rural ne soit laissée pour compte dans sa mise en œuvre, son suivi et ses résultats (voir la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale). Des recommandations sont présentées à l'Assemblée pour examen.

* Nouvel tirage pour raisons techniques (16 août 2017).

** [A/72/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [70/132](#) sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-douzième session un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fournit une évaluation de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales depuis la soixante-dixième session, avec un accent particulier sur les aspects qui concernent à la fois les femmes et les filles, étant donné que la résolution a mis en avant pour la première fois les filles vivant en milieu rural. Il met en évidence les efforts déployés par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres acteurs pour relever les défis auxquels les femmes et les filles rurales sont confrontées, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées, de sorte à leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et moyens de subsistance. Ces améliorations passent par : a) l'égalité d'accès à une éducation de qualité ; b) des soins de santé de qualité, abordables et accessibles à tous, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents ; c) l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination ; d) l'accès aux infrastructures et aux technologies durables et économiques en temps et en travail ; e) une participation accrue au marché du travail et l'emploi décent, y compris pour les jeunes femmes ; et f) la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe et de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les zones rurales. Des recommandations sont soumises à l'Assemblée pour examen en fin de rapport.¹

2. Le Programme d'action de Beijing s'appuie sur 12 objectifs stratégiques pour améliorer la situation des femmes et des filles en milieu rural.² L'objectif stratégique F sur les femmes et l'économie, par exemple, attire l'attention sur la promotion des droits économiques et l'indépendance des femmes, et les principaux liens entre l'autonomisation économique des femmes et leur voix, leur capacité d'agir et leur participation à la prise de décision dans les sphères privée et publique. Il décline les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la situation des productrices rurales, accroître leurs revenus et assurer la sécurité alimentaire des ménages. En 2015, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action 20 ans après son adoption a de nouveau attiré l'attention sur la nécessité d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation et des droits des femmes et des filles dans les zones rurales (voir [E/CN.6/2015/3](#)).

3. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demeure le seul traité international relatif aux droits de l'homme qui comporte un article spécifique, en l'occurrence l'article 14, sur la situation des femmes rurales, bien que tous les droits aux termes de ladite Convention soient

¹ Une note verbale a été distribuée à tous les États Membres et une lettre a été transmise aux organismes des Nations Unies pour recueillir des contributions au présent rapport. 38 États Membres (Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Cuba, Chypre, Djibouti, Égypte, El Salvador, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Indonésie, Italie, Jordanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Norvège, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, République slovaque, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suisse, Tchad, Togo et Turquie) et 5 organismes des Nations Unies (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) ont fourni des réponses et leurs contributions ont été intégrées au rapport.

² Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

applicables aux femmes rurales.³ Elle exhorte les États parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes rurales dans un certain nombre de domaines. Dans sa recommandation générale 34 (2016) sur les droits des femmes en milieu rural, elle met l'accent sur leurs droits à la terre et aux ressources naturelles, et recommande explicitement que les États respectent les droits des femmes rurales à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement, à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à la participation.

4. Bien que la recommandation générale 34 mette l'accent sur les femmes rurales et les filles dans les pays en développement, elle s'applique également aux pays développés ; si les communautés rurales des pays développés peuvent bénéficier de services et d'infrastructures adéquats pour la plupart, il n'en demeure pas moins qu'il existe des disparités entre elles. Elle reconnaît que les femmes rurales des pays en développement et développés sont aux prises avec la pauvreté, l'exclusion économique et politique, le manque d'accès aux services et à la protection sociale et l'accroissement concomitant des tâches domestiques et familiales, et les politiques de développement rural dans ces pays font peu de cas des besoins et des droits des femmes. Par exemple, de nombreuses travailleuses migrantes dans les pays développés travaillent dans le secteur agricole et font souvent l'objet de graves violations de leurs droits de l'homme, notamment la violence, l'exploitation et le refus d'accès aux services de base. En outre, le passage à l'agriculture industrielle dans de nombreux pays développés a marginalisé les petits exploitants agricoles, avec un impact disproportionné sur les agricultrices rurales (voir la recommandation générale n° 34).

5. L'évaluation de la situation des femmes et des filles en milieu rural doit tenir compte de la mondialisation en cours, de l'innovation technologique et numérique rapide, de la migration croissante interne et entre les pays, de l'urbanisation croissante, des impacts croissants du changement climatique, les crises humanitaires et les conflits politiques et violents émergents, et une demande accrue de nourriture. La pauvreté et la sous-alimentation ont été réduites à l'échelle mondiale mais de manière inégale, tandis que les inégalités économiques dans les pays développés et en développement ont augmenté de manière remarquable.⁴ Ce contexte mondial peut offrir des possibilités de nouveaux marchés, une expansion de l'esprit d'entreprise et de nouveaux moyens de subsistance dans le secteur agroalimentaire et au-delà ; toutefois, pour les femmes et les hommes ruraux pris individuellement, les risques et les barrières restent importants.⁵

6. Le rôle essentiel des femmes et des filles pour assurer la pérennité des ménages, des communautés et l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural ainsi que le bien-être général, est de plus en plus reconnu. Les femmes représentent une proportion importante de la population active agricole, y compris celle qui exerce des activités informelles, et effectuent la majeure partie des tâches familiales et du travail domestique non rémunérés au sein des familles et des ménages en milieu rural. Elles apportent une contribution importante à la production agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la gestion des terres et des ressources naturelles et à l'adaptation au changement climatique.⁶

7. Toutefois, les femmes et les filles rurales souffrent de manière disproportionnée de la pauvreté multidimensionnelle.⁷ Alors que la pauvreté extrême a diminué dans le

³ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1249, n°20378.

⁴ www.oecd.org/social/inequality.htm.

⁵ FIDA, Rapport sur le développement rural 2016 : Encourager une transformation inclusive du monde rural (Rome, 2016).

⁶ ONU-Femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits (New York, 2015).

⁷ La pauvreté multidimensionnelle fait référence aux privations qui se chevauchent en matière de

monde, le milliard de personnes qui continue de vivre dans des conditions inacceptables de pauvreté dans le monde se concentre largement dans les zones rurales. Les taux de pauvreté rurale dans la plupart des régions sont plus élevés que ceux des zones urbaines. Pourtant, les petites exploitations agricoles produisent près de 80 % des denrées alimentaires en Asie et en Afrique subsaharienne et fournissent des moyens de subsistance à environ 2,5 milliards de personnes. Les agricultrices ont beau être aussi productives et entreprenantes que leurs homologues masculins, peu de possibilités leur sont offertes en matière d'accès à la terre, au crédit, aux intrants agricoles, aux marchés et aux chaînes agroalimentaires à forte valeur ajoutée ; leurs récoltes sont d'autre part achetées au plus bas prix.⁸

8. Les obstacles structurels et les normes sociales discriminatoires continuent de limiter le pouvoir de prise de décision et de participation politique des femmes dans les ménages et les communautés en milieu rural. Les femmes et les filles rurales ne bénéficient pas de l'accès sur un pied d'égalité aux ressources productives et aux biens et services publics, notamment l'éducation et les soins de santé et les infrastructures, y compris l'eau et l'assainissement, tandis qu'une grande partie de leur travail reste encore invisible et non rémunéré dans un contexte où leur charge de travail devient de plus en plus lourde en raison de l'émigration des hommes. À l'échelle mondiale, à quelques exceptions près, tous les indicateurs de développement intégrant la problématique hommes-femmes pour lesquels des données sont disponibles révèlent que les femmes rurales connaissent une situation encore plus difficile que leurs homologues masculins et les femmes urbaines, et qu'elles vivent de manière disproportionnée la pauvreté, l'exclusion et les effets du changement climatique.⁹

9. Les impacts différenciés selon le sexe du changement climatique, des catastrophes naturelles et des situations post-conflit peuvent intensifier les inégalités entre les sexes en milieu rural. Les risques de santé et les pénuries d'eau et de combustible liées aux catastrophes induites par le climat s'ajoutent aux tâches familiales et au travail domestique non rémunérés effectués par les femmes et les filles. Les changements dans la disponibilité et la qualité des ressources pendant et après les conflits touchent particulièrement les femmes et les filles. Il est de plus en plus évident, cependant, que les femmes et les filles rurales sont également à l'avant-garde de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, et contribuent à la reprise économique après les conflits.¹⁰

10. Les femmes et les filles rurales sont caractérisées par des identités et des inégalités multiples et croisées ; leur situation varie selon, entre autres, la situation géographique, le revenu, l'âge, la race ou l'origine ethnique, la culture et la religion, la violence et la discrimination, la situation de handicap et le statut migratoire, de réfugiée ou de personne déplacée. Cette complexité influence leur pouvoir de prise de décision, leur droit de s'exprimer et leur capacité d'agir, et définit leur accès à la terre, aux ressources productives et aux biens du ménage, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux services d'éducation et de santé. Des groupes spécifiques, tels que les femmes autochtones, les femmes chefs de ménage ou les migrantes, peuvent avoir des besoins et des priorités propres, ce qui nécessite des réponses politiques et institutionnelles qui embrassent cette diversité au moyen d'approches adaptées.

santé, d'éducation et de niveau de vie, et auxquelles les hommes et femmes pauvres doivent faire face. L'indice de pauvreté multidimensionnelle 2014, couvrant 105 pays, a montré que 85 % des personnes qui sont en proie à la pauvreté multidimensionnelle vivent en milieu rural.

⁸ FIDA, Rapport sur le développement rural 2016 : Encourager une transformation inclusive du monde rural.

⁹ FAO, Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire (Rome, 2016), p. 49.

¹⁰ PNUF, Global Gender and Environment Outlook (Nairobi, 2016).

11. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 affirme la haute importance de l'égalité des sexes comme un moyen et un objectif intégrés de sa mise en œuvre. Avec ses objectifs et cibles interconnectés et interdépendants, le Programme 2030 est un outil complet et transformateur pour le développement rural et l'autonomisation des femmes et des filles rurales. Le Programme 2030 indique les États Membres consacreront les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes parmi eux, les éleveurs et les pêcheurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, paragraphe 24). La mise en œuvre du cadre offre une occasion unique de faire de l'égalité des sexes une réalité et de réaliser les droits et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.

II. Autonomisation des femmes et des filles en milieu rural

A. Égalité d'accès à une éducation de qualité

12. L'éducation des femmes et des filles est au cœur du développement durable et de l'égalité des sexes, comme en témoigne l'objectif de développement durable 4. Malgré les progrès accomplis vers la réalisation de la parité des sexes dans la scolarisation à l'école primaire dans les pays en développement, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'enseignement primaire pour tous. L'ambition de parvenir à la parité des sexes à l'école est tempérée par une discrimination et des stéréotypes sexistes persistants dans les manuels scolaires, les programmes, les méthodologies d'enseignement, l'accès aux infrastructures, y compris les technologies de l'information et des communications et les pratiques et comportements tant en milieu scolaire qu'à l'extérieur, qui ont tendance à être plus prononcés dans les zones rurales.¹¹ Le manque d'enseignants qualifiés persistant et généralisé dans les zones rurales, notamment en ce qui concerne la préparation, le recrutement et le maintien en poste des enseignantes, est un problème particulièrement préoccupant pour les filles en milieu rural.¹²

13. Les filles les plus pauvres sont les plus exposées au risque d'exclusion de l'école. Essentiellement, la pauvreté et la situation géographique sont les facteurs qui déterminent la scolarisation ou non des filles. Les jeunes femmes rurales pauvres ont tendance à être nettement moins alphabétisées que la moyenne rurale ; dans la majorité des pays disposant de données, moins de la moitié des femmes rurales pauvres sont dépourvues de compétences minimales en matière d'alphabétisme. Au Pakistan, le taux d'alphabétisation des jeunes hommes ruraux pauvres est de 64 %, contre 15 % pour leurs homologues de sexe féminin.¹³

14. Dans les pays à faible revenu, l'augmentation des revenus et des moyens de subsistance meilleurs chez les travailleurs ruraux et du secteur informel ont une incidence sur le niveau d'instruction de base. La pauvreté demeure le principal déterminant des inégalités dans le domaine de l'éducation. Parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans de 101 pays à revenu faible et intermédiaire, le quintile le plus pauvre enregistré une scolarité inférieure en moyenne de 5 ans par rapport au quintile le

¹¹ Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016. L'éducation pour les peuples et la planète : Créer des futurs durables pour tous (Paris, 2016) ; UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016. Résumé sur l'égalité des genres (Paris, 2016).

¹² Jessica Gallo and Paula Beckman, eds., A Global View of Rural Education: Issues, Challenges and Solutions Part II", Global Education Review, vol. 3, No. 1 (2016).

¹³ UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 : Résumé sur l'égalité des genres (Paris, 2016).

plus riche, avec une différence de 2,6 ans entre ceux qui vivent dans les zones rurales et ceux qui vivent dans les zones urbaines et d'un peu plus d'un an entre les femmes et les hommes.¹⁴ Cependant, les identités multiples et entrecroisées des femmes et des filles rurales et les inégalités auxquelles elles sont en proie les mettent plus dans une situation désavantagée en termes de scolarisation, d'alphabétisation et d'éducation des adultes. On compte deux fois plus d'analphabètes parmi les femmes autochtones d'Amérique latine que parmi les non autochtones. Au Nigéria, plus de 90 % des adolescents issus de ménages riches avaient probablement plus de chances de terminer le premier cycle de l'enseignement secondaire, contre seulement 17 % des jeunes hommes ruraux pauvres et seulement 3 % des jeunes femmes rurales pauvres. Au Brésil, 9 % des hommes ruraux pauvres achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire, soit le double du taux de leurs homologues de sexe féminin.¹⁵

15. Des États Membres, comme par exemple la Bosnie-Herzégovine, la Grèce et la Turquie, ont pris des mesures en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les femmes en milieu rural et pour lutter contre la discrimination et les stéréotypes sexistes. Sri Lanka et l'Indonésie ont décrété 12 années d'enseignement gratuit et obligatoire. En conséquence, la parité des sexes au Sri Lanka a été pratiquement atteinte avec un taux de participation de 98 % chez les filles et un taux peu plus élevé de 98,8 % chez les garçons en 2014. En Indonésie, des bourses d'études ou des virements d'argent sous conditions sont octroyés aux élèves issus de familles pauvres ; cela a permis aux filles et aux garçons de poursuivre leur scolarité avec l'avantage supplémentaire de réduire le travail des enfants. Une carte de protection socio-éducative garantit à tous les enfants et les jeunes (âgés de 6 à 21 ans), en particulier les filles, l'accès à l'éducation sous diverses formes, que ce soit dans les établissements publics, confessionnels ou professionnels.¹⁶

16. Différents États ont fourni des possibilités d'apprentissage continu ou d'éducation de la deuxième chance aux femmes et aux filles rurales. Le Ministère de l'éducation de la Mongolie encourage les femmes de tous âges, y compris celles qui vivent en milieu rural, à s'inscrire dans des « centres d'éducation permanente ». Le Togo a créé 7 500 centres d'alphabétisation et 250 bibliothèques villageoises dans tout le pays, en mettant l'accent sur les zones rurales, pour que les femmes puissent utiliser leurs nouvelles compétences dans leurs activités agricoles et leur vie quotidienne. En 2016, le Ministère des femmes et de la famille de Djibouti a lancé un programme d'alphabétisation dans les langues nationales, visant les femmes et les filles rurales qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

17. Les minorités culturelles et ethniques sont souvent marginalisées pour ce qui est de l'accès à l'éducation dans les zones rurales. La République slovaque a conclu un projet d'éducation innovant pour les enseignants du primaire autour du thème de « l'éducation interculturelle dans les écoles primaires accueillant des élèves des communautés roms ». Le Secrétariat de l'éducation publique du Mexique donne la priorité aux femmes et aux filles rurales, en particulier à celles qui sont issues des groupes autochtones. En 2014 et 2015, plus de 13 000 bourses d'études de base ont été octroyées aux jeunes femmes autochtones ; en 2015 et 2016, plus de

¹⁴ UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 : l'éducation pour les peuples et la planète.

¹⁵ UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 : Résumé sur l'égalité des genres.

¹⁶ Dans leur conception, les transferts monétaires conditionnels devraient bénéficier à la fois aux femmes et aux enfants. Certains mécanismes ne promeuvent pas l'autonomisation des femmes car ils constituent des arbitrages entre les besoins des enfants et des femmes et ont tendance à ne pas lutter contre les inégalités entre les sexes et générationnelles au sein du ménage. Voir Maxine Molyneux, "Conditional cash transfers: a pathway to women's empowerment?" Pathways working paper 5 (Brighton, United Kingdom, Pathways of Women's Empowerment, 2009).

1 000 femmes parlant des langues autochtones en ont bénéficié, et en 2016, cet appui a été apporté à plus de 277 000 étudiantes, dont près de 75 000 femmes autochtones. Le Soudan vise à réduire les disparités entre les sexes et à augmenter le taux de fréquentation des filles, en mettant l'accent sur les nomades et les personnes déplacées.

18. L'attention a également été accordée à l'égalité des chances pour les jeunes femmes dans l'enseignement supérieur, y compris celles issues des zones rurales. En Éthiopie, les universités fournissent des repas et des logements à tous les étudiants. Le soutien de la Norvège aux universités de Mekele couvre les besoins les plus élémentaires auxquels les étudiantes rurales pauvres ne peuvent pas subvenir. Au cours de l'année académique 2016-2017, 1 338 étudiantes, la plupart issues de ménages pauvres, ruraux et de petits exploitants agricoles, ont bénéficié de ce soutien.

19. Les données montrent que l'ouverture de cantines scolaires peut augmenter les inscriptions et réduire l'absentéisme, en particulier parmi les filles. Dans 37 pays, les cantines scolaires offrant des repas à base de produits locaux, comme préconisé par le Programme alimentaire mondial, servent aux élèves des repas sains, variés et nutritifs; ces produits sont achetés localement auprès des petits exploitants agricoles, y compris les femmes, ce qui incite les agriculteurs à produire des aliments de qualité et accroît leur accès aux marchés.

B. Des soins de santé de qualité, abordables, accessibles à tous, y compris les soins et les droits en matière de santé sexuelle et procréative

20. Au moins 1 milliard de personnes dans le monde, en particulier dans les zones rurales, n'ont pas accès à un professionnel de la santé qualifié.¹⁷ L'éloignement des établissements de santé est une source de préoccupation sérieuse pour les femmes rurales, en particulier en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents. Dans les pays les moins développés, une femme rurale a 38 % de chances de moins qu'une femme urbaine d'accoucher avec l'assistance d'un professionnel de santé qualifié.¹⁸ Les décès maternels, qui sont en grande partie évitables étant donné que les interventions médicales nécessaires sont bien maîtrisées, sont liés à des services de santé inadéquats pour les femmes, en particulier les plus pauvres et celles qui vivent en milieu rural. En 2015, environ 830 femmes sont mortes chaque jour en raison de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle était de 239 décès pour 100 000 naissances vivantes dans les pays en développement, 12 décès dans les pays développés et 216 décès à l'échelle mondiale. La cible 3.1 des objectifs de développement durable appelle à faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030.

21. Le manque d'informations et de connaissances sur la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents est particulièrement criant pour les femmes rurales, notamment chez les plus jeunes. À l'échelle mondiale, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont une incidence sur la vie de 214 millions de femmes dans les pays en développement.¹⁹ Combinés à un pouvoir

¹⁷ UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 : L'éducation pour les peuples et la planète.

¹⁸ ONU-Femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits

(New York, 2015).

¹⁹ Organisation mondiale de la santé (OMS), Aide-mémoire sur la planification familiale/contraception 2017. Disponible à l'adresse

de décision, une mobilité et des ressources financières limitées, le mariage et les grossesses précoces ont des répercussions graves sur les résultats scolaires et la santé des adolescentes.²⁰ Selon une enquête récente portant sur 1 381 jeunes femmes rurales (15-24 ans) à Jharkhand (Inde), l'âge moyen du mariage était de 15,7 ans et 53 % de ces femmes ont eu leur premier enfant avant l'âge de 17 ans.²¹

22. À l'échelle mondiale, le sida reste l'une des principales causes de décès chez les femmes en âge de procréer. En 2015, les femmes représentaient 51 % de toutes les personnes vivant avec le VIH dans le monde et 59 % des personnes vivant en Afrique subsaharienne. Dans cette région, en 2015, les jeunes femmes et les adolescentes représentaient 66 % des nouveaux cas d'infection chez les jeunes. À l'échelle mondiale, seulement 3 filles et jeunes femmes sur 10 âgées de 15 à 24 ans ont une connaissance détaillée et précise du VIH.²² En raison des inégalités entre les sexes, les femmes rurales, en particulier les plus jeunes, sont plus vulnérables au risque du VIH.²³ Les lois et pratiques coutumières discriminatoires qui limitent ou nient les droits des femmes à la terre, à la propriété et à la succession exposent les femmes rurales à un risque accru d'infection à VIH, et compromettent leur capacité d'obtenir des soins, de faire face aux conséquences de la maladie et de se soigner elles-mêmes et leurs familles.²⁴ Les personnes vivant avec le VIH dépendent du travail non rémunéré des femmes et des filles membres de la famille pour leur assurer un soutien et des soins ; dans les zones rurales du Nigeria, plus de 90 % des femmes, y compris des filles de 10 ans et plus, ont participé à la prise en charge de personnes atteintes du VIH.²⁵

23. Les États Membres ont fait des progrès remarquables en matière de santé maternelle et infantile en milieu rural. L'Australian Nurse Family Partnership Programme est un programme de visites à domicile dirigé par des infirmières qui soutient les femmes enceintes d'enfants autochtones ou d'insulaires du détroit de Torres pour améliorer leur santé et celle de leurs bébés. Le Gouvernement australien investit dans un réseau de 140 services de santé contrôlés par les communautés autochtones pour fournir des soins de santé primaires complets en phase avec les pratiques culturelles. En 2015 et 2016, ces services ont fourni environ 3,9 millions d'épisodes de soins, dont 26 % dans des localités très reculées et 18,2 % dans des localités reculées. Le Mexique s'est doté d'un programme d'action spécifique de santé maternelle et périnatale qui vise à améliorer la qualité des soins obstétricaux. En 2016, des budgets ont été votés pour recruter des traducteurs dans 16 langues autochtones dans les hôpitaux pour aider les femmes enceintes. Des documents d'information sur la santé maternelle et périnatale et la grossesse chez les adolescentes ont été édités à l'intention des populations autochtones. Pour lutter contre la mortalité maternelle, le Ministère de la santé du Pérou a créé des centres

www.who.int/mediacentre/factsheets/fs351/fr/.

²⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), "Ending child marriage: progress and prospects" (New York, 2014).

²¹ Sushanta K. Banerjee and others, "How prepared are young, rural women in India to address their sexual and reproductive health needs? A cross-sectional assessment of youth in Jharkhand", *Reproductive Health*, vol. 12, No. 97 (2015).

²² Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) AIDSInfo, disponible à l'adresse <http://aidsinfo.unaids.org> ; ONUSIDA, « On the fast-track to end AIDS by 2030: focus on location and population » (2015).

²³ Sophie J. S. Pascoe and others, "Poverty, food insufficiency and HIV infection and sexual behaviour among young rural Zimbabwean women", *PLOS One*, vol. 10, No. 1 (27 janvier 2015). Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0115290>.

²⁴ MEASURE Evaluation, "The links between women's property and inheritance rights and HIV in rural Tanzania" (Mars 2017). Disponible à l'adresse <https://www.measureevaluation.org/resources/publications/fs-17-206/>.

²⁵ Ekaete Francis Asuquo, Josephine B. Etowa and Margaret I. Akpan, "Assessing women caregiving role to people living with HIV/AIDS in Nigeria, West Africa", *SAGE Open*, janvier-mars 2017, pp. 1-10.

d'accouchement en collaboration avec les communautés et les administrations locales ; 439 centres sur les 459 prévus étaient fonctionnels en 2016 dans les zones rurales de l'Amazonie et des Andes.

24. Sri Lanka applique un système de soins de santé universels gratuits pour tous, y compris des services de santé accessibles à toutes les femmes. Il n'existe quasiment pas de disparités entre les zones rurales et urbaines en matière d'accouchement ; au moins 98 % des femmes urbaines et rurales sont touchées, et les taux de mortalité maternelle ont diminué pour s'établir à 31 pour 100 000 naissances vivantes en 2013. Au Salvador, 21 foyers d'hébergement pour futures parturientes ont été créés, permettant l'accès en temps opportun des femmes enceintes habitant des régions reculées à un établissement hospitalier pour l'accouchement ; le programme Women's City (Ciudad Mujer) offre des services de santé, y compris de santé sexuelle et de la reproduction, aux femmes rurales. À Cuba, les foyers d'hébergement pour futures parturientes s'occupent de femmes rurales enceintes en coordination avec leurs communautés ; ils permettent de garantir l'accouchement avec l'assistance d'un professionnel spécialisé et offrent un traitement préventif des troubles nutritionnels, du faible poids à la naissance et des risques obstétricaux, périnataux et liés à la procréation. En Pologne, depuis le 1er janvier 2016, l'assurance sociale pour les agriculteurs couvre les indemnités de maternité et le congé actuel de 52 semaines est prolongé jusqu'à 71 semaines pour les accouchements multiples ou l'adoption.

25. L'Argentine, le Cambodge, El Salvador, la Géorgie, l'Indonésie, le Mexique, la Pologne et Sri Lanka se sont dotés de programmes de santé et de stratégies de sensibilisation et d'information à l'échelle nationale qui couvrent la santé sexuelle et de la reproduction. Selon le Ministère cambodgien de la santé, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes est passée de 19 % en 2000 à 38,8 % en 2014, avec une utilisation plus élevée chez les femmes rurales que chez les femmes urbaines. Le programme de planification familiale et de contraception du Mexique (2013-2018) aide les femmes et les hommes à vivre leur vie sexuelle et reproductive de manière informée, libre, épanouie, responsable et sans risque, tout en réduisant la demande non satisfaite de méthodes contraceptives, en particulier chez les adolescents, les autochtones et les populations rurales.

26. Certains États déploient des cliniques mobiles pour aller auprès des femmes rurales. En Arabie Saoudite, des cliniques mobiles fournissent des services, y compris la détection précoce du cancer du sein, aux femmes rurales dans les régions reculées. En Chine, les véhicules médicaux mobiles « Healthy Mother Express » fournissent des services aux femmes et aux enfants dans les zones défavorisées. En fin 2016, 2 470 véhicules étaient fonctionnels et 50 millions de personnes en bénéficiaient ; 60 millions de femmes rurales ont subi un dépistage gratuit du cancer du col de l'utérus et 80 millions de femmes rurales ont bénéficié d'un dépistage gratuit du cancer du sein. Le National Women's Federation's Mothers from Deprived Areas Cervical and Breast Cancer Support Fund a fourni un soutien à 71 396 femmes issues de zones rurales souffrant de ces maladies.

27. Certains pays utilisent la télémédecine pour prodiguer des soins aux femmes rurales. Le système général de sécurité sociale en santé de la Colombie garantit des services de santé de qualité, abordables et accessibles à l'ensemble de la population, y compris les femmes rurales. Le pays promeut la télémédecine comme moyen de surmonter les barrières d'accès géographique aux régions reculées abritant des populations dispersées. Avec le soutien du Luxembourg, la Mongolie a mis en œuvre le projet de télémédecine en 2015, qui a offert des consultations d'experts à 203 femmes enceintes dans leurs propres communautés dans des régions reculées, leur évitant ainsi un déplacement coûteux vers la capitale. Les compétences des professionnels de la santé en milieu rural ont été améliorées grâce à l'apprentissage en ligne, y compris des soins de santé sexuels et de la reproduction de haute qualité et à jour.

28. Un certain nombre d'États Membres, notamment le Cambodge, Chypre, la Colombie, El Salvador, le Mexique, la Roumanie et Sri Lanka, organisent des campagnes nationales d'information sur la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida. Il est reconnu que les connaissances approfondies sur la transmission et la prévention du VIH/sida doivent être renforcées chez les adolescents et les jeunes, y compris dans les établissements d'enseignement ; le modèle de prévention du VIH/sida dans les communautés éducatives du Salvador en est un exemple. Les pays orientent les services vers les populations à risque, y compris les femmes travaillant dans l'industrie du sexe et les femmes migrantes. Au Mexique, le traitement du VIH/sida est gratuit et accessible à tous.

C. Élimination de toutes les formes de violence et de discrimination

29. La violence à l'égard des femmes et des filles est un problème majeur dans tous les pays. Plus d'un tiers des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou des violences sexuelles de la part d'une personne autre que leur partenaire intime, à un moment donné de leur vie ; dans la plupart des pays, moins de 40 % ont demandé de l'aide à un moment donné.²⁶ Les situations de conflit exacerbé, l'instabilité et la migration ont été marquées par des niveaux élevés de violence sexuelle et sexiste.

Pourtant, il n'existe aucune donnée mondiale ou régionale publiée actuellement sur la violence à l'égard des femmes rurales. Seules des évaluations partielles peuvent être faites ; par exemple, sur les 46 pays disposant de données récentes sur les violences physiques ou sexuelles commises par un mari ou un partenaire intime au cours des 12 derniers mois, 26 ont présenté des taux plus élevés en milieu rural que dans les zones urbaines.²⁷ Les femmes et les filles des zones rurales peuvent être exposées à un risque accru de violence en raison de causes structurelles – la pauvreté multidimensionnelle accrue, la discrimination juridique et coutumière, et le manque d'accès à la terre, aux ressources productives, à un emploi décent et à la protection sociale – ainsi que les normes sociales négatives et les comportements des hommes et des garçons. Pour les femmes et les filles rurales qui ont été victimes de violence, les services aux survivantes ne sont pas disponibles et facilement accessibles dans leur environnement immédiat. En cas de violence domestique, par exemple, l'absence de services de garde d'enfants ou de possibilités d'emploi peut aggraver le manque d'accès des femmes à des services d'appui de base (voir E/CN.6/2012/4).

30. Les pratiques de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés ont globalement diminué ; toutefois, chaque année, près de 15 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, nombre d'entre elles sont issues des ménages ruraux les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud. Les filles rurales sont plus susceptibles d'être mariées enfants que leurs homologues urbaines dans le monde entier. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, d'Amérique latine et des Caraïbes, le nombre de mariages des enfants en milieu rural représente environ le double de celui des zones urbaines.²⁸ De même, les mutilations génitales féminines et l'excision sont toujours pratiquées dans au moins 29 pays en développement ; elles touchent environ 200 millions de femmes et filles, dont 44 millions ont moins de 15 ans. Dans 19 des 29 pays, ces pratiques sont beaucoup plus observées dans les zones rurales. Parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des mutilations génitales féminines et de l'excision, 67 % des femmes et des filles et 63 % des hommes et des garçons pensent que ces pratiques

²⁶ *The World's Women 2015 : Trends and Statistics (Publications de l'ONU, n° de vente E.15.XVII.8)* [en anglais uniquement].

²⁷ Calculs d'ONU Femmes à partir des données du programme d'enquêtes démographique et de santé STATcompiler ; voir <http://www.statcompiler.com/en/> (consulté en mai 2017).

²⁸ UNICEF, "Ending child marriage: progress and prospects".

devraient cesser.²⁹

31. Des États Membres, parmi lesquels l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Cambodge, l'Égypte, El Salvador, la Géorgie, la Grèce, l'Indonésie, la Jordanie, le Mexique, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, Sri Lanka et le Tchad, ont adopté une législation nationale ou lancé des plans d'action, des stratégies ou des campagnes de lutte contre la violence à l'égard des femmes à l'échelle nationale. Le 12 décembre 2016, l'Assemblée nationale tchadienne a adopté une version révisée du code pénal, qui comprend des dispositions visant à réduire la violence sexiste, le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.

32. Des États ont pris des mesures pour prévenir, combattre et lutter contre la violence à l'égard des femmes et les filles rurales. Au Sri Lanka, les efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes sont concentrés dans les zones rurales où l'on enregistre 60 % des incidents. La violence domestique, le viol, le harcèlement sexuel, l'inceste, les voies de fait et la prostitution forcée sont les infractions les plus courantes signalées. 6 refuges ruraux ont été ouverts pour les survivantes de la violence et des centres dotés de personnel qualifié ont été créés dans 40 hôpitaux majeurs pour fournir des soins médicaux et des conseils. En 2016, le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine a introduit un budget pour octroyer des subventions à des organisations non gouvernementales dans le but de lutter contre la violence sexiste ; en septembre 2016, en collaboration avec l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ledit ministère a lancé un projet visant à prévenir et combattre la violence domestique contre les femmes dans 10 collectivités territoriales, y compris en milieu rural. Au Mexique, les centres de justice pour les femmes fournissent des soins psychologiques et médicaux et une assistance juridique ainsi

qu'un abri temporaire ; à ce jour, 35 centres sont fonctionnels dans 24 états, y compris dans les communautés rurales. Plusieurs initiatives font la promotion d'une culture de la non-violence dans les communautés autochtones compte tenu du degré de violence physique, de violence sexuelle et de discrimination auquel sont exposées les femmes de ces communautés. 32 557 personnes, dont 20 892 femmes ont bénéficié du soutien à 189 projets contre la violence dans les zones rurales. En Colombie, la tournée nationale visant à combattre les stéréotypes de violence est une initiative novatrice en matière de prévention de la violence qui utilise le théâtre et l'art pour dépeindre des situations de tous les jours qui sont devenues normales, mais qui constituent en réalité des violences faites aux femmes.

33. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré des orientations pour la prévention et l'atténuation de la violence sexiste pour aider son personnel et ses partenaires dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'interventions de sécurité alimentaire et de nutrition qui réduisent au minimum les risques pour les bénéficiaires, en collaboration avec les communautés, en particulier les hommes et garçons, pour mettre fin aux pratiques qui contribuent à la violence sexiste. La FAO réunit également des hommes et des femmes pour travailler sur la violence domestique, le mariage précoce et le VIH/sida. L'approche « Accès sûr aux combustibles et à l'énergie » vise à réduire le risque de violence pour les femmes et les filles rurales pendant la collecte de bois de chauffe. Dans certains cas, les femmes et les filles qui ont été victimes de violence ne sont plus exclues de la vie communautaire et ont eu le courage de signaler des cas de viol et de solliciter des conseils en matière de santé ; les jeunes filles ont retrouvé leur dignité en retrouvant le chemin de l'école. Les programmes de cantines scolaires du Programme alimentaire mondial offrent également un cadre pour sensibiliser à l'égalité des sexes

²⁹ Évaluation d'ONU-Femmes, disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation-and-cutting/> (consulté en juin 2017).

et à la violence sexiste.

D. Accès aux infrastructures et aux technologies durables

34. Même si les infrastructures et les technologies sont essentielles pour soulager la part disproportionnée des tâches familiales et de travail domestique non rémunérés et améliorer les possibilités économiques des femmes et des filles rurales, celles-ci sont le plus souvent les dernières à y accéder. Cette situation est obscurcie par le manque de données ventilées par sexe et de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes dans des secteurs clés tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement et les technologies de l'information et des communications. L'électrification mondiale a atteint 85,3 % en 2014 et l'accès universel est atteint dans les zones urbaines avec un taux de 96 %, tandis que les zones rurales sont à la traîne avec seulement 73 % de la population. Cela signifie que plus d'un milliard de personnes, en grande majorité dans les zones rurales, n'ont toujours pas accès à l'électricité en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. L'accès mondial aux combustibles et technologies de cuisson propres a atteint 57,4 % en 2014 ; ceux qui n'ont pas accès aux moyens de cuisson propres se trouvent principalement en Afrique subsaharienne rurale et en Asie-Pacifique.³⁰ Ainsi, 3 milliards de personnes, principalement dans les zones rurales et périurbaines, continuent de compter sur les femmes et les filles pour la collecte de combustibles solides (c'est-à-dire, le bois, les déchets végétaux, le charbon de bois, la houille ou le fumier) et la cuisine sur des feux en plein air et des foyers polluants, ce qui exacerbe la pauvreté de temps et énergétique et la pollution atmosphérique des ménages. En 2012, l'exposition à cette pollution de l'air domestique a provoqué 4,3 millions de décès dans le monde, dont 60 % de femmes et d'enfants.³¹

35. Le manque d'eau potable et d'assainissement sûr demeure également une des causes importantes de décès, avec environ 871 000 décès associés enregistrés en 2012, de manière disproportionnée dans les communautés pauvres et chez les enfants de moins de 5 ans. Cependant, plus de 90 % de la population mondiale ont accès à des sources d'eau améliorées (84,6 % dans les zones rurales), près de 68 % à l'assainissement amélioré (50,3 % dans les zones rurales) et la proportion des personnes qui pratiquent la défécation en plein air était en baisse, à 13 % en 2015. Ceux qui manquent de sources d'eau et d'installations sanitaires améliorées et défèquent en plein air sont principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Les populations les plus pauvres des zones rurales souffrent le plus du manque d'accès à l'eau, en particulier les femmes et les filles qui sont responsables de la collecte. Les femmes rurales et les filles sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'installations sanitaires propres, sûres et non mixtes. Le suivi de l'objectif de développement durable 6 sur l'accès universel à l'eau et à l'assainissement est passé de l'évaluation des sources d'eau « améliorées/non améliorées » à des services d'eau « gérées de manière sûre ».³²

Bien que 6,6 milliards de personnes aient accès à une source améliorée d'eau potable en 2015, la disponibilité de l'eau potable gérée de manière sûre reste faible, les estimations préliminaires étant de 68 % dans les zones urbaines et seulement 20 %

³⁰ Agence internationale de l'énergie (AIE) et Banque mondiale, « Sustainable Energy for All 2017: Global Tracking Framework – progress toward sustainable energy » (Summary) (Washington, D.C., 2017).

³¹ WHO, World Health Statistics 2017: monitoring health for the Sustainable Development Goals.

³² L'amélioration des sources d'eau potable a le potentiel de fournir de l'eau potable. L'eau potable gérée de manière sûre devrait être accessible sur place, disponible en cas de besoin et non contaminée. Voir Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene, *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene: 2017 Update and Sustainable Development Goal Baselines* (Geneva, WHO and UNICEF, 2017).

dans les zones rurales.³³

36. La connectivité mondiale a été facilitée par plus de 7 milliards d'abonnements de téléphonie mobile, 2,3 milliards de personnes dotées de téléphones intelligents et environ 3,2 milliards de personnes connectées à Internet, dont 1,3 milliard d'utilisatrices. L'augmentation de la connectivité Internet et l'accès à la téléphonie mobile contribuent à stimuler l'entrepreneuriat féminin dans de nombreux pays, y compris dans les zones rurales. Cependant, il existe des écarts entre les sexes : plus de 3 milliards de personnes dans les pays à revenu faible et intermédiaire, dont 1,7 milliard de femmes, ne possèdent pas de téléphones portables. Le coût constitue le principal obstacle à la possession et à l'utilisation d'un téléphone portable, en particulier pour les femmes dans les zones rurales d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et du Pacifique, et d'Afrique subsaharienne. En 2016, l'écart entre les sexes dans l'utilisation d'Internet dans le monde entier a été estimé à 12 % contre 30,9 % dans les pays les moins avancés.³⁴ Même si la technologie mobile prend de plus en plus de place dans notre société, la fracture numérique se concentre sur les 3,9 milliards de personnes restantes qui ne sont pas connectées ; il s'agit essentiellement des femmes et des filles rurales les plus pauvres et les moins éduquées.³⁵

37. Les États Membres font des progrès dans la fourniture des infrastructures et des technologies nécessaires aux collectivités rurales pour alléger le fardeau des tâches familiales et du travail domestique non rémunérés effectués par les femmes et les filles. L'Argentine, l'Australie, le Cambodge, la Chine, Cuba, l'Égypte, le Mexique, la Pologne, et Sri Lanka mettent l'accent sur l'eau potable. Au Sri Lanka, les femmes participent à la planification et la mise en œuvre de 3 500 systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural gérés par les communautés pour fournir de l'eau à 3,5 millions de personnes ; l'eau courante est disponible dans 44 % des zones rurales. Cuba a installé plus de 3 000 aqueducs, moulins à vent et pompes à eau, qui garantissent l'eau chlorée dans 3 500 communautés rurales et créent des emplois pour les femmes. Le projet « Eau pour tous » en Argentine dessert 371 familles guaranies, dont 171 sont représentés par des femmes et 200 par des hommes, dans l'optique d'étendre le système d'approvisionnement en eau à usage multiple. Parmi les femmes rurales en Slovaquie, les femmes roms sont particulièrement défavorisées car nombre de familles roms vivent encore sans électricité ni eau courante ; l'amélioration des conditions de logement des Roms est toujours au cœur des priorités nationales.

38. Des États soutiennent l'énergie durable pour l'égalité des sexes en milieu rural. La Norvège soutient l'Éthiopie dans la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les ménages. Environ 33 000 foyers économes en combustibles ont été distribués et 115 000 ménages (22 000 dirigés par des femmes) utilisent des paquets technologiques adaptés au changement climatique. La FAO a distribué environ 41 000 foyers économes en combustibles et organisé une formation sur leur production et leur utilisation au Cameroun, au Kenya, au Soudan et au Soudan du Sud, ciblant les femmes et les filles. Sri Lanka ambitionne de fournir un accès universel à l'énergie de haute qualité, fiable et à prix abordable. En 2013, 78 % des ménages au Sri Lanka utilisaient du bois collecté par les femmes pour la cuisson ; par conséquent, Ceylon Electricity Board a introduit des foyers économes en énergie. Les familles disposant de faibles revenus peuvent accéder à des prêts à un taux d'intérêt

³³ WHO, *World Health Statistics 2017: Monitoring Health for the Sustainable Development Goals*; <http://datatopics.worldbank.org/sdcatlas/SDG-06-clean-water-and-sanitation.html>; Zachary Burt, Kara Nelson and Isha Ray, *Towards Gender Equality through Sanitation Access*, UN-Women discussion paper No. 12 (New York, 2016).

³⁴ UIT, *Mesurer la société de l'information Rapport 2016* (Genève, 2016) ; GSMA, *Connected Women*,

« Comblent le fossé entre hommes et femmes : l'accès au téléphone mobile et son utilisation dans les pays à revenus faibles et intermédiaires » (2015).

³⁵ ITU and UNESCO, *The State of Broadband 2016: Broadband Catalyzing Sustainable Development* (2016).

de 7 % pour couvrir les coûts de raccordement au réseau, remboursable à travers leur facture d'électricité sur une période de 6 ans.

39. Des États fournissent aux femmes rurales l'accès aux technologies de l'information et des communications. Sri Lanka procède au renforcement de l'alphabétisation numérique dans les programmes scolaires et crée des bibliothèques électroniques, des centres de ressources et des points d'accès publics dans les zones rurales ; les femmes représentent les deux tiers des utilisateurs de point d'accès public. L'Australie s'est engagée à déployer le réseau national à large bande d'ici 2020, à améliorer l'accès aux services à large bande rapide dans les zones régionales, rurales et éloignées. Le programme « Live Digital Kiosk » en Colombie fournit des points d'accès à Internet communautaire pour les enfants, les jeunes et les adultes dans les collectivités rurales reculées comptant plus de 100 habitants. Près de 7 000 kiosques fournissent aux femmes rurales des compétences de base en technologies de l'information et des communications qu'elles peuvent appliquer dans leur travail. L'« Internet + » a augmenté le nombre de formations pratiques en commerce électronique offertes aux femmes de la Chine rurale. L'Union internationale des télécommunications a mis au point des supports de formation pour promouvoir l'alphabétisation en technologies de l'information et des communications des femmes rurales, en partenariat avec l'Asia Pacific Women's Information Network Center et avec le soutien de l'Australie.

E. Participation des femmes rurales au marché du travail

40. L'emploi des femmes dans l'agriculture a diminué au cours des deux dernières décennies, mais continue d'être la plus importante source d'emplois pour les femmes à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur. À l'échelle mondiale, un quart de toutes les femmes qui travaillent étaient impliquées dans l'agriculture en 2015, représentant plus de 40 % des travailleurs agricoles. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, plus de 60 % de toutes les femmes qui travaillent sont dans le domaine agricole. En revanche, la part des femmes dans l'agriculture est seulement de 9,5 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et de 2,6 % dans les pays à haut revenu. Dans nombre de pays en développement, les femmes sont cantonnées aux activités agricoles qui exigent beaucoup de temps et de main-d'œuvre, et sont mal ou non rémunérées. Les femmes et les hommes perçoivent moins que le revenu moyen dans les zones rurales, et en termes absolus, les femmes rurales sont au bas de l'échelle des revenus. La discrimination sexiste et la ségrégation professionnelle perpétuent l'écart salarial entre hommes et femmes, et entravent l'ascension sociale des femmes rurales et l'entrée des jeunes femmes dans la population active. L'écart salarial entre les hommes et les femmes qui accomplissent les mêmes tâches dans l'agriculture ou l'emploi rural peut atteindre parfois 40 %. Les travailleuses rurales font face à des déficits d'emploi décent tels que les bas salaires, les emplois non qualifiés et de mauvaise qualité, l'absence de contrats formels, une protection sociale insuffisante, le sous-emploi généralisé, l'absence du droit au travail et de droits sur les lieux du travail et les contraintes au droit d'organisation. La législation du travail n'est souvent pas appliquée et les travailleurs ruraux sont les moins organisés et les moins protégés.³⁶

³⁶ OIT, Femmes au travail : Tendances 2016 (Genève, 2016) ; Marzia Fontana et Cristina Paciello, Dimensions relatives aux questions de genre de l'emploi agricole et rural : des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté – une perspective mondiale (Rome, 2010) ; FIDA, Rapport

41. L'emploi et les entreprises agricoles et non agricoles en milieu rural sont tous les deux essentiels pour le développement rural et les moyens de subsistance des travailleuses rurales de tous âges. Les entreprises et les coopératives de femmes rurales ont besoin d'aide pour accéder aux marchés, par exemple, pour obtenir le statut de fournisseurs dans le cadre des systèmes de passation des marchés publics et privés, des programmes de cantines scolaires et d'autres services publics ou privés. Les pouvoirs publics peuvent aider à créer un environnement favorable pour les femmes rurales autonomes à faible revenu, les petites exploitantes et les entreprises et coopératives agricoles des femmes rurales en améliorant l'accès aux ressources productives et aux services financiers, y compris le crédit, les systèmes de passation des marchés, la formation et le perfectionnement des compétences et les services de vulgarisation agricole. Les pouvoirs publics peuvent aussi renforcer les protections sociales et du travail pour les travailleuses rurales, particulièrement les femmes les plus jeunes et les plus âgées et celles issues des communautés marginalisées et migrantes.³⁷ Par exemple, l'Italie a adopté une loi en 2016 pour protéger les travailleurs migrants contre le recrutement et l'exploitation de main-d'œuvre de manière illégale dans l'agriculture, et offrir une protection sociale et l'accès à la justice.

42. Plusieurs États Membres soutiennent l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ; il s'agit de : la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso, le Cambodge, la Chine, El Salvador, la Géorgie, le Guatemala, l'Indonésie, l'Italie, le Mexique, le Népal, le Nicaragua, Sri Lanka et le Soudan. En Fédération de Russie, les femmes sont à la tête d'un tiers des entreprises agricoles. En Géorgie, un programme de soutien aux micro et petites entreprises dans les zones régionales a octroyé 36 % des projets financés aux femmes chefs d'entreprise depuis 2015. À l'instar du Guatemala, du Mexique et du Nicaragua, El Salvador participe au programme « Élargir les débouchés économiques pour les femmes rurales entrepreneurs en Amérique latine », soutenu par l'ONU-Femmes et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail (OIT), El Salvador a également lancé la « Campagne décennie de la croissance : lutte contre les stéréotypes sexistes dans la formation professionnelle et l'emploi. » Le Programme développement des microentreprises du Gouvernement népalais a pour objectif de réduire la pauvreté en promouvant l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'accès à la prise de décision des femmes rurales issues des communautés pauvres, les Dalits et les autochtones.

43. Les États Membres font la promotion de l'indépendance économique des femmes rurales. Cuba fait état d'un nombre croissant de femmes dans les coopératives agricoles, occupant la plupart des postes financiers et de gestion. 20 000 femmes bénéficient à ce jour de droits fonciers collectifs et d'un accès total au crédit et à l'assistance technique, ce qui leur permet de gérer leurs propriétés foncières. La Direction générale de la réglementation et du développement du système bancaire du Soudan a exigé que 30 % des ressources allouées aux zones rurales servent à financer les femmes. Le Réseau de vulgarisation agricole du Mozambique a offert son aide aux producteurs des zones rurales dans tout le pays, en appuyant 634 345 producteurs en 2016, dont 308 686 femmes, en faisant intervenir 1 371 agents de vulgarisation, dont 227 femmes. Le Qatar indique que les femmes ont accès à tous les emplois publics et privés dans le pays, étant donné que les hommes et les femmes ont des possibilités d'emploi égales. Le programme « Télétravail » de l'Arabie Saoudite permet aux femmes rurales de travailler depuis

sur le développement rural 2016 : Encourager une transformation inclusive du monde rural ; FAO, "Rural employment guidelines material #1: Guidance on how to address rural employment and decent work concerns in FAO country activities" (Rome, 2011).

³⁷ OIT, Femmes au travail : *Tendances 2016*.

leurs régions. La Mongolie fait la promotion de l'emploi, y compris pour les éleveurs ; les femmes bénéficient de plus de 40 % des emplois créés. La Politique de réforme des retraites (2015-2030) permet aux femmes âgées de 50 ans, qui ont cumulé jusqu'à 20 ans de travail (dont 12,6 ans comme gardiennes de troupeaux) et versé des cotisations de retraite au cours de cette période, d'être admissibles aux pensions de vieillesse.

44. La FAO travaille à renforcer les capacités des praticiens agricoles dans les pays membres à comprendre et à remédier aux attitudes discriminatoires à l'égard des femmes dans l'emploi rural et à soutenir la réalisation de leurs droits. En mars 2017, la FAO a publié un module d'apprentissage en ligne pour améliorer la compréhension des disparités entre les sexes sur les marchés ruraux du travail par les parties prenantes et renforce leurs capacités à mettre en œuvre des stratégies d'emploi qui améliorent l'accès des femmes rurales à des emplois décentes et accroissent leur capacité à tirer profit des activités et entreprises agricoles.

F. Renforcement des données et statistiques ventilées par sexe

45. Les thèmes abordés dans le présent rapport mettent en lumière les lacunes importantes qui existent dans les données et statistiques disponibles sur les femmes et les filles rurales à travers. Par conséquent, l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les zones rurales est essentielle pour renforcer notre compréhension collective, combler les lacunes et relever les défis clés auxquels les femmes et les filles rurales sont confrontées.

46. Les États Membres prennent des mesures pour identifier et combler ces lacunes dans tous les secteurs. En Jordanie, le Département des statistiques a mis à jour la base de données nationale du secteur de la santé et prépare des données ventilées par sexe complètes qui documentent l'amélioration de la situation des femmes y compris les femmes rurales, et de leurs droits. Au Sri Lanka, le Département du recensement et de la statistique est préoccupé par l'absence de données ventilées par sexe couvrant le régime foncier, l'énergie, l'eau et l'assainissement, étant donné que les dossiers sont conservés au nom du mari, en sa qualité de chef de famille. Le Rapport sur la condition de la femme philippine 2016 publié par l'administration publique de ce pays documente le statut de la propriété foncière et de la détention des terres par sexe. En Argentine, le Ministère de l'agroindustrie à travers la cellule de changement rural intègre des données ventilées par sexe d'un bout à l'autre de la conception et de l'exécution des programmes. Une étude est menée dans trois provinces dans le but de recueillir des données pour une analyse de la propriété rurale tenant compte de la problématique hommes-femmes.

47. Un certain nombre de pays continuent de recueillir des données sur les budgets-temps qui aideront à alléger le fardeau disproportionné des femmes et des filles rurales en matière de tâches familiales et de travail domestique non rémunérés, entre autres. L'Enquête nationale sur les budgets-temps 2014 au Mexique a permis de recueillir des données sur des activités spécifiques dans les localités de moins de 15 000 habitants, qui peuvent être classées comme rurales. En 2017 en Mongolie, le bureau national de la statistique est engagé dans une campagne de collecte de données sur la « santé et l'expérience de la vie des femmes » avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Agence suisse pour le développement et la coopération. En 2015, la 3^{ème} enquête sur l'« utilisation du temps » a été effectuée, et une enquête pilote sur la mesure individuelle des actifs de propriété et l'esprit d'entreprise à partir d'une perspective tenant compte de la problématique hommes-femmes a été menée, avec le soutien du FNUAP et de la Banque asiatique de développement. En Suisse, le recensement des entreprises

agricoles a recueilli des données ventilées par sexe pour la première fois en 2013, y compris sur la gestion et la propriété de la ferme, la formation de l'époux/épouse du chef d'exploitation, les activités rémunérées hors et à la ferme, et la couverture sociale de toutes les personnes de plus de 15 ans vivant à la ferme.

48. La FAO fournit des orientations et des normes pour la collecte de données ventilées par sexe dans le cadre du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020. Le projet « La voix des affamés » utilise une nouvelle approche pour recueillir des données représentatives au niveau national sur l'insécurité alimentaire au niveau individuel, permettant ainsi une ventilation selon le sexe du participant. La FAO élabore également des lignes directrices sur l'« Intégration des données ventilées par sexe et des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques agricoles », à paraître en 2017.

49. Le projet Faits et données sur l'égalité des sexes (EDGE) est une initiative conjointe de la Division des statistiques des Nations Unies et ONU-Femmes, en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique, les commissions régionales et les organismes internationaux, qui vise à améliorer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la production régulière de statistiques officielles pour informer des politiques fondées sur des données probantes de meilleure qualité. Le projet vise à accélérer les efforts déjà déployés en vue de générer des indicateurs de la problématique hommes-femmes comparables au niveau international en matière de santé, d'éducation, d'emploi, d'esprit d'entreprise et de propriété des actifs, y compris en milieu rural.

III. Conclusions et recommandations

50. Les États Membres et les entités des Nations Unies ont pris des mesures visant à améliorer la situation des femmes et des filles en milieu rural, en renforçant leur accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, à un travail décent et à la création d'entreprise, ainsi qu'aux infrastructures et aux technologies. Ils ont également pris des mesures pour éliminer la violence et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles rurales et pour renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données et statistiques ventilées par sexe dans les zones rurales. Malgré des progrès considérables à certains égards, la situation de la plupart des femmes et des filles rurales du monde est pire que celles des hommes en milieu rural et que celle des femmes en milieu urbain pour chaque indicateur de développement tenant compte de la problématique hommes-femmes pour lequel des données sont disponibles. Le rythme et la complexité de la mondialisation, de l'urbanisation, de la migration et du changement climatique, entre autres processus, ont amplifié les défis auxquels les femmes et les filles rurales sont confrontées.

51. À la lumière des identités multiples et croisées des femmes et des filles rurales et des inégalités qu'elles subissent, il est impératif de promouvoir leur participation pleine et sur un pied d'égalité à la prise de décisions à tous les niveaux, pour créer des institutions plus transparentes et responsables, améliorer la gouvernance en la rendant plus réactive et réaliser les droits des femmes et des filles rurales. Pour ce faire, une plus grande coordination entre les mécanismes nationaux de promotion d'égalité des sexes et d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales et les organisations de la société civile à tous les niveaux s'impose.

52. Dans un contexte où les pays amorcent l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, des approches mieux ciblées et des investissements davantage axés sur tous les objectifs et toutes les cibles sont nécessaires pour

assurer l'inclusion des femmes et des filles rurales, car elles sont au cœur de la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Pourtant, elles seront laissées pour compte si leurs besoins, leurs priorités et leurs droits ne sont pas pleinement pris en compte. Tout particulièrement, des recherches et des données plus robustes et plus nuancées sont nécessaires pour comprendre et traiter les spécificités des disparités et des inégalités entre les sexes en milieu rural et pour aider les femmes et les filles de ces zones et leurs organisations à concrétiser leurs droits et d'accéder au bien-être.

53. Les États Membres sont encouragés à mettre en œuvre les recommandations suivantes, soumises à l'Assemblée générale pour examen, en vue d'améliorer le sort des femmes et des filles en milieu rural :

a) Prendre des mesures dans le cadre des engagements existants en matière de développement rural, d'autonomisation et de réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles rurales, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en prenant note de la recommandation générale N°34 (2016) sur les droits des femmes rurales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le bilan de ses 20 ans de mise en œuvre dans le monde (E/CN.6/2015/3) et le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 en tant que cadre intégré qui ne laisse aucune femme ni fille rurale pour compte ;

b) Adopter des politiques économiques et sociales pour éradiquer la pauvreté et renforcer les moyens de subsistance productifs dans les zones rurales, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles rurales et aux défis auxquels elles sont confrontées ;

c) Promouvoir la participation pleine et sur un pied d'égalité des femmes et des filles rurales au développement rural, à la gouvernance et à la prise de décisions à tous les niveaux, en coordonnant les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales et les organisations de la société civile à tous les niveaux ;

d) Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et prendre toutes les dispositions utiles pour assurer aux femmes et aux filles rurales une participation pleine et sur un pied d'égalité à l'éducation de qualité (primaire, secondaire, tertiaire, professionnelle et technique) et la possibilité de terminer leurs études, y compris grâce à la formation, au recrutement et au maintien en poste d'enseignants de qualité, en particulier d'enseignantes, dans les zones rurales et en construisant des établissements qui tiennent compte des disparités entre les sexes et offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non-violents, inclusifs et efficaces pour tous ;

e) Augmenter les investissements financiers en faveur d'installations de santé de qualité, abordables et accessibles, du recrutement de praticiens et de la mise en place de services de soutien pour les femmes et les filles rurales, y compris l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits qui s'y rapportent ;

f) Prendre des mesures pour réduire la mortalité maternelle dans les zones rurales, et élargir l'accès des femmes rurales à des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement ;

g) Renforcer la prévention, le traitement et les soins d'infections comme le VIH dans les zones rurales, y compris en offrant des services d'information complets et de grande portée ainsi que des infrastructures de services sociaux afin de réduire le fardeau disproportionné des tâches familiales qui pèse sur les

femmes et les filles rurales ;

h) Accélérer les efforts pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence, de discrimination et de pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles rurales, y compris la violence domestique et la violence sexuelle ainsi que le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé et les mutilations et ablations génitales féminines ;

i) Garantir aux femmes rurales tous les droits, sur un pied d'égalité, à la terre et à la succession, à la sécurité d'occupation des terres, à la propriété et aux ressources collectives, et à l'égalité d'accès à la justice et à l'assistance juridique, en élaborant, en réformant et en faisant respecter les lois et les politiques requises ;

j) Garantir l'égalité d'accès à l'emploi décent dans les secteurs agricole et non agricole, y compris dans des entreprises et coopératives viables ; concevoir et mettre en œuvre une protection sociale tenant compte des disparités entre les sexes, y compris les transferts monétaires conditionnels ; et faciliter l'entrée des jeunes femmes rurales dans la population active en améliorant leurs compétences et leurs capacités grâce à la formation technique et professionnelle ;

k) Élaborer des lois et des politiques de passation des marchés tenant compte de la problématique hommes-femmes et renforcer les capacités et les compétences des femmes rurales et de leurs entreprises et coopératives pour tirer parti des processus de passation des marchés publics et privés ;

l) Atténuer les situations post-conflit et les effets du changement climatique en garantissant la pleine participation des femmes rurales à la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique ;

m) Aider les femmes et les filles rurales, en particulier les petites exploitantes agricoles, en investissant dans des infrastructures et des technologies économes en temps et en main-d'œuvre, y compris l'énergie durable, l'eau potable et l'assainissement et les technologies de l'information et des communications ;

n) Renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistiques et d'autres institutions compétentes aux fins de recueillir, d'analyser et de diffuser des données ventilées par sexe et par âge et de produire des statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris au moyen de recensements agricoles, afin d'étayer les politiques et les mesures destinées à améliorer la situation des femmes et des filles rurales et de suivre et surveiller la réalisation des objectifs de développement durable.

54. Parallèlement à la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles rurales dans leurs programmes et stratégies, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales sont encouragés à aider les États Membres à mettre en œuvre, les recommandations ci-dessus à tous les niveaux, à évaluer l'utilité et à en assurer le suivi.